

Activité CHANT

1- CARACTERISTIQUES GENERALES

Vocalités propose des **cours individuels** de 30 minutes à 45 minutes, selon la prestation choisie, **des cours en duo d'1H** et des **ateliers collectifs** en petit groupe d'**1H15**.

Les cours se déroulent sur une période de **septembre à juin inclus.**

Les cours ont lieu dans le local de Vocalités, dont l'adresse vous est précisée lorsque vous prenez rendez-vous.

2- PUBLIC CONCERNE

Les cours s'adressent à toute personne physiquement capable, dans la tranche d'âge de 18 à 77 ans. En dessous de 18 ans, contacter Vocalités qui étudie la situation au cas par cas.

3- CONTENU

Les cours vous proposent d'apprendre à comprendre et utiliser votre voix chantée dans ses possibilités sonores et expressives, à partir d'exercices personnalisés et de leur application en musique.
Ce cours aborde la technique vocale, la musicalité et le feeling nécessaires à tout-e chanteur-se en musiques actuelles.

4- RESPONSABILITE

41- Engagement de Vocalités

Vocalités s'engage à respecter les dates et horaires de cours fixés. En cas d'éventuel empêchement de sa part, vous en êtes informé-e le plus tôt possible par tous moyens à sa disposition et le cours est toujours rattrapé.

Vocalités s'engage à vous proposer un contenu de qualité, validé et actualisé. Elle poursuit une formation continue dans cet objectif.

Vocalités constate généralement de premiers résultats au bout de 4 à 6 semaines, avec une pratique vocale régulière chez ses élèves.

Vocalités n'est pas responsable de l'usage que vous faites des exercices et de votre voix en dehors du temps du cours.

42- Votre engagement

Il est entendu que vos progrès vocaux sont fonction de la pratique que vous aurez entre les cours. Vocalités vous montre le chemin, à vous de l'exercer pour vous l'approprier durablement.

Vous êtes responsable de l'usage que vous faites des exercices proposés et de votre voix en dehors du temps du cours.

Vous vous engagez à respecter les dates et horaires de cours fixés. En cas d'absence ou d'imprévu, vous vous engagez à prévenir Vocalités par tous les moyens à votre disposition, au plus tard 48H avant la date de cours prévue, afin que Vocalités puisse réorganiser son planning.

En cas d'absence non prévenue, le cours sera dû.

43- Rattrapage/annulation des cours

Tout cours annulé dans le **délai minimal de 48H** sera rattrapé. Vous pouvez prévenir Vocalités par tout moyen (sms et messagerie vocale de préférence, mail), les date et heure du message validant le délai.

En dessous de ce délai, Vocalités étudie la situation au cas par cas et peut se réservé le droit de ne pas reporter le cours annulé.

Attention, un cours qui a été reporté une fois ne pourra être de nouveau reporté. Vous pouvez annuler le rdv, mais il ne sera pas rattrapé et sera considéré comme dû.

Pour les cours réservés sur [l'agenda en ligne](#), le délai des 48H s'applique systématiquement. Tout cours annulé dans ce délai sera selon votre souhait soit remboursé soit reprogrammé, à votre demande via la plateforme.

En cas d'annulation par Vocalités (éventuel cas de force majeure) le cours est systématiquement reporté ou intégralement remboursé.

Si l'annulation par Vocalités est liée à une faute grave de la part de l'élève, les sommes restant à devoir ne seront pas restituées.

5- CONDITIONS & TARIFS DES PRESTATIONS CHANT

Vocalités ne fait pas de premier cours gratuit, tout cours effectué est dû. Vous avez la possibilité de prendre des cours de chant selon différentes formules :

- Cours 30 min individuel unité
- Cours 45 min individuel unité
- Cours 45 min individuel au forfait
- Carte cadeau
- Cours en duo
- Atelier collectif

51- Cours individuel 30 min à l'unité :

Vous pouvez choisir de prendre un ou plusieurs cours à la demi-heure à tout moment de l'année et à la fréquence de votre choix (Vocalités vous conseillera au besoin sur la fréquence adaptée) **selon disponibilités du planning et planning en ligne.**

Fréquence : libre, hors vacances scolaires, de début septembre jusqu'à fin juin inclus.

Tarif appliqué : 28€/cours

Paiement : le paiement se fait **d'avance**.

Tout cours à l'unité effectué est dû et ce au plus tard au moment de la prestation, aucun report de paiement ne sera accepté.

Moyens de paiement : chèque, virement, espèces.

Vous pouvez réserver et payer d'avance les cours sur l'agenda en ligne Vocalités. Ce service utilise Paypal Chekout sans frais et ne nécessite pas de votre part de posséder un compte Paypal.

Gestion des absences, annulation et rattrapage :

Cf. points 41-, 42- et 43-

52- Cours individuel 45 minutes à l'unité

Vous pouvez choisir de prendre un ou plusieurs de ces cours à tout moment de l'année et à la fréquence de votre choix (Vocalités vous conseillera au besoin sur la fréquence adaptée) **selon disponibilités du planning et planning en ligne.**

Fréquence : libre, hors vacances scolaires, de début septembre jusqu'à fin juin inclus.

Tarif appliqué : 47 €/cours

Paiement : le paiement se fait d'avance.

Tout cours à l'unité effectué est dû et ce au plus tard au moment de la prestation, aucun report de paiement ne sera accepté.

Moyens de paiement : chèque, virement, espèces.

Vous pouvez réserver et payer d'avance les cours sur l'agenda en ligne Vocalités. Ce service utilise Paypal Chekout sans frais et ne nécessite pas de votre part de posséder un compte Paypal.

Gestion des absences, annulation et rattrapage :

Cf. points 41-, 42- et 43-

53- Cours individuel 45 minutes au forfait:

Cette formule peut être choisie si vous souhaitez progresser avec un accompagnement plus régulier : elle est possible dès 3 cours pris, renouvelable, jusqu'à 16 cours pris en bi-mensuel et jusqu'à 34 cours pris en hebdomadaire.

Si vous renouvez au fur et à mesure, vous le pourrez à tout moment de l'année **selon nombre de semaines restant possibles et disponibilités du planning** :

Fréquence : 1 cours **hebdomadaire ou bi-mensuel**, hors vacances scolaires, de début septembre à fin juin inclus.

Tarif de base appliqué : 45€/cours

Calcul :

EXEMPLE DE CALCUL TARIF AU FORFAIT	
Mode calcul	... cours x 45€ = ... €
Minimum possible (hebdomadaire ou bi-mensuel)	3 cours x 45€ = 135€ formule renouvelable dans l'année
Hebdomadaire renouvelable ou bi-mensuel étalé sur l'année	16 cours x 45€ = 720€
Maximum (de septembre à juin)	34 cours x 45€

Vous pouvez composer votre formule avec le nombre de cours que vous souhaitez, dans la limite de 3 cours minimum pris pour bénéficier de ce tarif. Votre formule pourra être renouvelée en cours d'année en calculant le nombre de cours restant.

Paiement : le paiement se fait d'avance.

Moyens de paiement : chèque, virement, espèces.

Vocalités accepte le **paiement en plusieurs fois par chèque**, à condition de pouvoir réceptionner tous les chèques **au début de la prestation**. Ils seront ensuite encaissés chaque début de mois.

Gestion des absences et rattrapage :

Cf. points 41, 42- et 43-

Résiliation du forfait :

Cette formule peut être résiliée à tout moment par l'élève.

Dans ce cas, les sommes restant à devoir seront restituées, **moins un nombre défini de cours (1 à 2 cours selon le nombre de cours initialement pris) qui restent dûs**, afin de laisser à Vocalités le délai nécessaire pour réorganiser son activité.

En cas de résiliation par Vocalités (éventuel cas de force majeure) l'ensemble des sommes restant à devoir sera restitué. Si la résiliation par Vocalités est liée à une faute grave de la part de l'élève, les sommes restant à devoir ne seront pas restituées.

54- Carte cadeau 3 cours édition limitée :

Ces cartes peuvent être proposées par Vocalités en nombre limité de façon ponctuelle sur certaines périodes de l'année : **carte Cadeau, carte Découverte Fêtes de fin d'année, carte Saison** etc. Vocalités vous informe par mailing et/ou sur ses sites internet.

Chaque carte est nominative, valable une fois et donne droit à 3 cours individuels de 45 minutes.

Fréquence : ces 3 cours peuvent être pris à la **fréquence de votre choix**.

Validité : ces cartes sont **valables durant la saison en cours**:

une carte Cadeau souscrite en décembre 2023 sera valable jusqu'au 28 juin 2024.

Aucune carte ne sera reportée sur la saison suivante.

Restriction du public concerné :

Attention, tout élève ayant déjà souscrit à une autre formule au moment de l'édition limitée ne peut pas en bénéficier pour lui-même.

Tarif de base et calcul :

Lorsque Vocalités lance une édition limitée, elle choisit un tarif, qui est alors annoncé.

Paiement : le paiement se fait d'avance.

Moyens de paiement : chèque, espèces, virement, Paypal.

Procédure carte Cadeau : Vous faites la demande d'une carte cadeau par les moyens habituels (visu, téléphone, mail). Vous êtes informé(e) de la procédure par Vocalités. Votre paiement réceptionné et encaissé, Vocalités vous transmet la carte cadeau ainsi que la facture qui vaut preuve de votre achat.

Il vous appartient ensuite de contacter Vocalités pour programmer les cours correspondants ou de transmettre la carte à un tiers (futur élève) et au tiers de prendre contact avec Vocalités afin de programmer les cours correspondants, dans la durée de validité de la carte.

Gestion des absences et rattrapage :

Cf. points 41-, 42- et 43-

Résiliation :

Une carte 3 cours étant une proposition évènementielle ponctuelle, elle ne peut pas être résiliée.

Mais elle peut être cédée par l'élève à une autre personne de son choix, qui bénéficiera alors de la totalité des cours restants **sur l'année scolaire en cours**.

En cas de résiliation par Vocalités (éventuel cas de force majeure) le

montant correspondant aux cours restants sera restitué. Si la résiliation par Vocalités est liée à une faute grave de la part de l'élève, les sommes restant à devoir ne seront pas restituées.

55- Cours en duo: en cours de rédaction

56- Cours collectifs : en cours de rédaction

6- RESERVATION CRENEAUX DE COURS

A tout moment de l'année, il est possible de réserver un créneau régulier (jour et heure) pour une période plus tardive de l'année, ou jusqu'en août de l'année en cours pour la rentrée suivante (qui a lieu en septembre). Ceci n'est pas valable pour les cours à l'unité.

Conditions : verser à Vocalités des **arrhes** de 50€. Cette somme sera ensuite **déduite du montant total de la formule choisie**.

Ces arrhes seront encaissées par Vocalités dès réception. La réservation sera validée **sous réserve de leur bon encaissement**. Vocalités vous transmettra alors la facture correspondante.

En cas d'impayé, la réservation sera annulée.

Ces arrhes **restent dues** en cas de changement de formule ou de résiliation, selon l'article 1590 du Code civil.

Notez donc que, lorsque vous avez réservé, **il vous est possible de changer de formule. Vous pouvez aussi résilier**. Seules les arrhes resteront dûes dans ce cas précis.

Merci de votre attention ;-)
Vocalités